

# CARTE D'IDENTITÉ

Uniquement sur RDV sur : [www.ville-paimpol.fr](http://www.ville-paimpol.fr)  
Rubrique : Au quotidien > Vos démarches > CNI passeport

- Pré-demande en ligne sur **ants.gouv.fr** ou formulaire complété - *Uniquement la première page*
- **1 Photo d'identité** conforme de - de 6 mois (*Ne pas couper la photo, ni la coller*)  
PHOTO Yann : 7 rue Georges Brassens - QUYEN PHOTOGRAPHE : 25 rue de l'église - DESARME Philippe : 3 rue Georges Brassens
- Si restitution de l'ancienne carte d'identité : **Gratuit**  
Si perte ou vol : 25€ de **timbres fiscaux** (*déclaration de vol en gendarmerie*)
- **1 justificatif de domicile** de moins d'un an ou le dernier avis d'imposition
- **Copie intégrale de l'acte de naissance (- de 3 mois)** pour une 1<sup>ère</sup> demande, perte ou vol.  
Sauf si votre mairie de naissance a dématérialisé la délivrance de ses actes.  
(Exemple : Paimpol, Saint-Brieuc, Plérin, Lannion, Guingamp, Rennes, Brest)
- S'ils existent : jugement de divorce, de tutelle...
- **Présence obligatoire** : • du demandeur majeur,  
• du mineur (*y compris jeune enfant*) accompagné de son représentant légal muni de sa pièce d'identité

**Pour les personnes majeures hébergées (à partir de 18 ans)** : Une attestation écrite, une pièce d'identité et un justificatif de domicile de l'hébergeant.

**Pour les enfants** : en cas de garde alternée joindre les deux justificatifs de domicile et CNI des deux parents, ainsi que le jugement de divorce justifiant de l'autorité parentale + autorisation écrite du parent non-présent pour l'établissement de la carte. Si pas de jugement : lettre commune signée par les parents.

**Pour les personnes veuves souhaitant en faire mention sur leur carte** : acte de décès du conjoint.

Justificatif de voyage (*uniquement dans certains cas*)

**Lundi : 8h - 17h30**  
**Du mardi au vendredi :**  
**8h à 12h30 et 13h30 à 17h30**

**Votre rendez-vous :**  
le ..... à .....

Mairie de Paimpol - 10 rue Pierre Feutren -BP 92 - 22502 Paimpol Cedex  
contact@ville-paimpol.fr - [www.ville-paimpol.fr](http://www.ville-paimpol.fr) - 02 96 55 31 70



# PASSEPORT

Uniquement sur RDV sur : [www.ville-paimpol.fr](http://www.ville-paimpol.fr)  
Rubrique : Au quotidien > Vos démarches > CNI passeport

- Pré-demande en ligne sur **ants.gouv.fr** ou formulaire complété - *Uniquement la première page*
- **1 Photo d'identité** conforme de - de 6 mois (*Ne pas couper la photo, ni la coller*)  
PHOTO Yann : 7 rue Georges Brassens - QUYEN PHOTOGRAPHE : 25 rue de l'église - DESARME Philippe : 3 rue Georges Brassens
- 1 timbre fiscal : *pour l'achat de timbres électroniques* **timbres.impots.gouv.fr**
  - de 86 € pour les majeurs
  - de 42 € pour les mineurs à partir de 15 ans
  - de 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans
- Restitution de l'ancien passeport si renouvellement.  
En cas de vol : déclaration de la gendarmerie.  
S'ils existent : jugement de divorce, de tutelle.
- **Présence obligatoire** : • du demandeur majeur,  
• du mineur (*y compris jeune enfant*) accompagné de son représentant légal muni de sa pièce d'identité

## Original des pièces suivantes :

- **Une pièce d'identité** (*ou permis de conduire*)
- **Un justificatif de domicile** (*de moins d'un an ou le dernier avis d'imposition*)
- Pour les personnes veuves qui veulent indiquer cette mention : acte de décès du conjoint.

**Pour les personnes majeures hébergées (à partir de 18 ans)** : Une attestation écrite, une pièce d'identité et un justificatif de domicile de l'hébergeant.

**Pour les enfants** : en cas de garde alternée joindre les deux justificatifs de domicile et CNI des deux parents, ainsi que le jugement de divorce justifiant de l'autorité parentale + autorisation écrite du parent non-présent pour l'établissement de la carte. Si pas de jugement : lettre commune signée par les parents.

**Lundi : 8h - 17h30**  
**Du mardi au vendredi :**  
**8h à 12h30 et 13h30 à 17h30**

**Votre rendez-vous :**  
le ..... à .....

Mairie de Paimpol - 10 rue Pierre Feutren -BP 92 - 22502 Paimpol Cedex  
contact@ville-paimpol.fr - [www.ville-paimpol.fr](http://www.ville-paimpol.fr) - 02 96 55 31 70

